

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (2016)

Heft: 2146

Artikel: Réalisme socialiste : le parti socialiste suisse reconnaît les élites et la classe moyenne

Autor: Jaggi, Yvette

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1023506>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Réalisme socialiste

Le parti socialiste suisse reconnaît les élites et la classe moyenne

Yvette Jaggi - 19 décembre 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/30644>

En cet automne 2016, le parti socialiste suisse (PSS) aura fait preuve d'un réalisme inattendu, renvoyant dos à dos les militants de sa Jeunesse anticapitaliste et les partisans d'un retour à une base qui ne vote plus socialiste.

Le [«papier de position»](#) du PSS soumis aux délégués au Congrès tenu début décembre à Thoune présente bien la voie moyenne choisie. Objet de ce long texte: préparer l'avènement d'une démocratie économique, dans le respect de l'écologie et de la solidarité. En fait, il s'agit de donner enfin une interprétation officielle de l'option prise en octobre 2010 par le Congrès de Lausanne où les délégués avaient décidé rien moins que la rupture avec le capitalisme.

L'entrée en matière sur ce projet de mise en œuvre, combattue par les *«Realos»* regroupés autour des conseillers aux Etats Pascale Bruderer (AG), Daniel Jositsch (ZH) et Hans Stöckli (BE), a été acceptée à la confortable majorité de 375 voix contre 59. Restait encore à écarter les nombreux amendements inspirés par la Jeunesse socialiste. Ce qui fut fait du premier jusqu'au dernier, non sans quelques incidents de procédure.

Par le choix du [Congrès de Thoune](#), le PSS accepte une

évidence: les classes populaires, qui composent traditionnellement son public cible, ont trouvé d'autres formations censées mieux répondre à leurs préoccupations immédiates, sinon à leurs véritables intérêts. Dès lors, il incombe au PSS de reconnaître, implicitement à tout le moins, qui sont désormais ses électeurs et ses élus, de même que ses *«clients»*: les personnes au bénéfice d'une formation de niveau relativement élevé et disposant d'un revenu qui les situe dans la classe moyenne, voire moyenne supérieure.

Un électorat bien formé

Comme le confirment toutes les études, le niveau de formation influe sur le comportement électoral. Ainsi, les résultats de l'[enquête Selects](#), récemment rappelés par Wolf Linder ([DP 2142](#)), confirment que, lors des élections nationales de 2015, le pourcentage des participants ayant voté socialiste varie en raison directe du niveau de formation: 14% pour l'école obligatoire, 15% pour la formation professionnelle, 21% pour la formation tertiaire. Proportions inverses pour les électeurs de l'UDC: 33%, 43% et 21%. Autant dire que le public cible traditionnel du PS est résolument passé au pôle opposé de l'échiquier politique.

Parmi les facteurs de cette spectaculaire transition de gauche à droite, il y a le sentiment d'insécurité sociale face aux mutations de la société, nettement plus fort chez les personnes ayant un niveau de formation bas ou moyen. Ces dernières déplorent davantage la perte des traditions et redoutent spécialement les mutations trop brusques auxquelles elles craignent de ne pouvoir faire face. De telles peurs sont particulièrement prononcées chez les électeurs de l'UDC, alors que ceux du PS se sentent nettement moins fragiles, comme le relève le [Rapport social 2016](#), centré sur le thème du bien-être.

Quant aux élus socialistes, ils sont, dans leur grande majorité, diplômés d'une haute école. Cela vaut aussi bien pour les membres des Chambres fédérales que pour les gouvernements des cantons et les exécutifs des grandes villes. Dans les parlements cantonaux, la proportion des élus de formation tertiaire tend également à augmenter. Et cela même si les listes socialistes témoignent d'un réel souci de double représentativité, régionale et professionnelle.

Les appels d'un Pierre-Yves Maillard à combattre la prépondérance des *«élites»* n'y changent pas grand-chose. Il

reste en effet probable que les électeurs donnent leur voix à ceux qui relèvent de cette catégorie plutôt qu'à leurs colistiers sans formation tertiaire.

Une classe moyenne enfin analysée

Quelques jours avant le Congrès de Thoune, le PS avait lancé un [Appel](#) à la défense de la classe moyenne, promptement signé par des élus de divers partis, Verts et PLR notamment, responsables en particulier des finances des villes. Le titre donne le ton de l'Appel: Non à l'arnaque de l'imposition des entreprises. A ce jour, quelque 4'300 personnes de professions et d'appartenances très différentes ont apposé leur paraphe numérique au bas de l'Appel.

Mais qui donc appartient à cette classe moyenne dont tout le monde prétend se préoccuper – ce qui ne la met pas à l'abri de tous soucis financiers ni fiscaux?

L'Office fédéral de la statistique vient de publier une [Analyse](#) de la qualité de vie des groupes à revenus moyens en 2013. Il était temps que la recherche se penche enfin sur cette catégorie de la population qui sert de zone tampon entre la précarité et l'aisance, ni pauvre, ni riche, tout juste en mesure dans la plupart des cas de faire face aux obligations personnelles et familiales.

Par rapport à l'ensemble de la population, la classe moyenne

représente une proportion demeurée relativement stable depuis 1998, oscillant entre 57% et 61%. On observe cependant depuis 2009 une tendance au tassement de la classe moyenne (58% en 2013) qui reste pourtant largement majoritaire, avec un accroissement relatif des deux autres groupes de revenus, tant modestes que supérieurs.

Selon la composition du ménage, le revenu brut mensuel déterminant l'appartenance au groupe à revenus moyens varie entre 3'947 francs (seuil inférieur) et 8'457 francs (seuil supérieur) pour une personne vivant seule. Pour un couple avec deux enfants, ces montants sont compris entre 8'288 et 17'760 francs. Pour une personne élevant seule deux enfants, on compte un minimum de 6'315 et un plafond de 13'531 francs.

D'après les résultats de l'enquête *Selects* déjà citée, l'électorat du PSS se compose comme suit: 22% des personnes ayant un revenu inférieur à 4'000 francs par mois, 19% des personnes ayant un revenu compris entre 4'001 et 12'000 francs, et 17% des personnes disposant d'un revenu supérieur à 12'001 francs. A noter que, pour l'UDC, ces trois proportions s'établissent à 32%, à 32% et à 18%.

En clair, l'UDC attire relativement davantage les citoyens ayant de petits et moyens revenus, tandis que le PS connaît une légère

surreprésentation des plus bas revenus comme des plus élevés.

Au total, le vote des classes populaires, plus précisément des électeurs disposant d'un revenu mensuel compris entre 4'000 et 6'000 francs, n'a cessé de se distancer du PS pour glisser massivement vers l'UDC. D'une élection nationale à l'autre, entre 1995 et 2015, le PS a vu sa part baisser de 22% à 17%, tandis que l'UDC a plus que doublé son pouvoir d'attraction sur les citoyens à revenus modestes, passé de 16% à 36%.

A Rudolf Strahm qui pense pouvoir renverser le mouvement par une prise en compte des préoccupations de la base ([DP 2143](#)), [Cédric Wermuth](#), conseiller national et ancien président de la Jeunesse socialiste, a répondu dans le même sens que le Congrès de Thoune: priorité à la participation et à la démocratisation de l'économie.

L'étroite corrélation entre le niveau de formation et celui des revenus d'une part et le comportement électoral d'autre part est un phénomène avéré. Le PS a raison d'en reconnaître avec réalisme l'effet sur la composition de son propre électorat.

Cela n'empêche nullement le parti socialiste de travailler inlassablement pour l'amélioration de la condition et pour la défense des intérêts des citoyens les moins bien lotis. Il doit mener ce combat même si ces citoyens

s'abstiennent souvent de voter ou se prononcent en nombre croissant pour un parti qui ne

se gêne pas de couper dans les aides sociales et les bourses

d'études ni d'affaiblir l'Etat au bénéfice des nantis et des gros contribuables.

RIE III: lucratifs intérêts notionnels, astucieuse «patent box»

Cinquième volet de notre série sur la réforme de l'imposition des entreprises

Jean-Daniel Delley - 16 décembre 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/30627>

Les partisans de la réforme de l'imposition des entreprises promettent à la fois emplois sauvegardés et créés ainsi que prospérité pour le pays. Ils se gardent d'entrer dans le détail des mesures proposées – dont les intitulés restent abscons pour le profane –, trop techniques et peu adaptées à une campagne référendaire. Il vaut d'autant plus la peine d'y regarder de plus près avant le vote du 12 février 2017.

Car, au-delà des slogans, la logique qui préside à ces mesures dévoile les véritables bénéficiaires de cette réforme.

Quand la fiction permet d'occulter la réalité

Ainsi de la déduction des intérêts notionnels. Il s'agit d'intérêts théoriques, fictifs, sur la part du capital qui n'est pas nécessaire à l'activité de l'entreprise. Ces intérêts pourront être déduits du bénéfice, ce qui permettra de réduire l'impôt dû par l'entreprise. La justification de cette déduction d'une somme qui n'a jamais été payée? L'égalité de traitement. Une société qui emprunte a le droit

de déduire de son bénéfice les intérêts payés pour cet emprunt. Il serait donc équitable de permettre à une entreprise qui ne vit que sur ses fonds propres de faire de même. A considérer le résultat de l'opération pour chacun des deux types d'entreprises, on peine à voir où réside l'équité.

Exemple:

bénéfice	100	100
intérêts réels	50	0
bénéfice imposable	50	50 (après déduction)
impôt (20%)	10	10
solde disponible	40	90

Pour comprendre les avantages de cette mesure, il faut savoir qu'en comparaison internationale les entreprises helvétiques sont en moyenne surcapitalisées. Elles attribuent une part importante de leur bénéfice à l'augmentation de leur capital. Les actionnaires engrangent ainsi une plus-value qui, selon le droit fiscal en vigueur, n'est pas imposée, contrairement aux dividendes. Mais cette pratique aboutit tendanciellement à une baisse de la rentabilité du capital (rapport bénéfice/capital). En améliorant le bénéfice disponible, la déduction des intérêts notionnels contrecarre cette tendance et accroît la

valeur boursière de l'entreprise.

La déduction des intérêts notionnels facilite également l'évasion fiscale. Ainsi une maison mère helvétique, pour minimiser sa charge fiscale, transfère vers la Suisse, de préférence vers des cantons à faible taux d'imposition, les bénéfices de ses filiales établies dans des pays à fiscalité élevée. Pour ce faire, elle octroie à ses filiales des prêts à des taux d'intérêt élevés. Le bénéfice de ses filiales baisse et l'imposition de ces dernières également. Celui de la maison mère augmente, mais la déduction des intérêts notionnels conduit à une imposition modérée.

Favoriser l'innovation... surtout fiscale

Le scénario n'est guère différent avec la *patent box*. Cette mesure vise à favoriser les activités de recherche ([Message du Conseil fédéral](#) p. 4641). Les revenus résultant de droits incorporels – licences et brevets notamment – sont réunis dans une *patent box* et soumis à un taux d'imposition